



CERTIFICAT DE CONFORMITE

Je soussigné Jérôme LOUAULT en qualité de gérant certifie par la présente que le

véhicule :

0.1. Marque : LOUAULT
0.2. Type : SR39
Variante : CNP10F
Version : 2220EA21SNSSNP
//

Dénomination commerciale :
Identifiants : non applicable
Identifiant de la famille d'interpolation : non applicable
Identifiant de la famille ATCT : non applicable
Identifiant de la famille PEMS : non applicable
Identifiant de la famille de résistance à l'avancement sur route : non applicable
Identifiant de la famille de matrices de résistance à l'avancement sur route : non applicable
Identifiant de la famille de systèmes à régénération périodique : non applicable
Identifiant de la famille d'essais d'émissions par évaporation : non applicable
Catégorie de véhicule : O4
Raison sociale et adresse du constructeur : REMORQUES LOUAULT
3 rue des Prés
89170 Saint-Fargeau
(France)

0.6. Emplacement et mode de fixation des plaques réglementaires : rivetées sur la rive ou sur le longeron coté droit
Emplacement du numéro : frappé sur la rive ou sur le longeron coté droit
d'identification du véhicule : //

0.9. Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant) : VKASR3938M00000366
Numéro d'identification du véhicule : 31/08/2021
Date de fabrication : 31/08/2021

0.10. est conforme à tous égards au type décrit dans la réception e9*2007/46*6348*01 délivrée le 18/06/2019 et peut être immatriculé à titre permanent dans les États membres dans lesquels la conduite est à droite/à-gauche et qui utilisent les unités métriques/impériales pour l'appareil indicateur de vitesse et les unités métriques/impériales pour le compteur kilométrique.

Saint-Fargeau le,
31/08/2021

Signature/Cachet de la société

REMORQUES LOUAULT SARL
3, rue des Prés
89170 SAINT FARGEAU
RCS AUXERRE 412 001 901

Carrosserie

38. Code de la carrosserie : DA

Dispositif d'attelage

44. Marque ou numéro de réception du dispositif d'attelage : JOST
E1-55R-010145

45.1. Valeurs caractéristiques : D :162, Dc :NA, V :NA, S :NA,
U :NA

Divers

50. Réceptionné par type selon les prescriptions en matière de conception applicables pour le transport de marchandises dangereuses du règlement ONU no 105 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies : non

51. Véhicules à usage spécial: désignation conformément à l'annexe I, partie A, point 5, du règlement (UE) 2018/858 du Parlement européen et du Conseil

52. Remarques : CNIT : 040AFCSM005B122
TE possible

Constitution générale du véhicule

1.	Nombre d'essieux et de roues	: 3	Masses maximales admissibles à l'immatriculation/en service prévues pour le trafic national/international
1.1.	Nombre et emplacement des essieux à roues jumelées	: 6	Masse en charge maximale admissible à l'immatriculation/en service prévue
2.	Essieux directeurs (nombre) (emplacement)	: 0 : NA : 0 : NA	Masse en charge maximale admissible à l'immatriculation/en service prévue sur chaque essieu

Dimensions principales (mm)

4.	Empattement	: 4710	Masses en charge maximale admissible à l'immatriculation/en service prévue sur chaque groupe d'essieux
4.1.	Ecartement des essieux	: 1/2:1310 2/3:1310 3/4:XXX 4/5:XXX 5/6:XXX	Avant:XXX Arrière:27000
5.0.	Longueur	: 9078	Masses en charge maximale techniquement admissible au point d'attelage d'une semi-remorque ou d'une remorque à essieu central
5.3.	Véhicule pourvu/non pourvu de dispositifs ou équipements aérodynamiques à l'arrière	: 9078	
6.	Largeur	: 2550	
7.	Hauteur	: 3330	
10.	Distance entre le centre du dispositif d'attelage et l'extrémité arrière du véhicule	: 7510	
11.	Longueur de la zone de chargement	: 9078	
12.	Porte-à-faux arrière maximal admissible	: 6000	

Masses (kg)

13.	Masses		
13.1.	Masses du véhicule en état de marche	: 9800	
	Répartition de cette masse entre les essieux	: 1:2266 2:2267 3:2267 4:XXX 5:XXX 6:XXX	
13.2.	Masses maximales techniquement admissibles	: 9900	
16.	Masses maximales techniquement admissibles	: 38000	
16.1.	Masses en charge maximale techniquement admissible	: 38000	
16.2.	Masses en charge maximale techniquement admissible sur chaque essieu	: 1:9000 2:9000 3:9000 4:XXX 5:XXX 6:XXX	
16.3.	Masses en charge maximale techniquement admissible sur chaque groupe d'essieux	: Avant:XXX Arrière:27000	

Vitesse maximale (km/h)

29.	Vitesse maximale	: 90
-----	------------------	------

Essieux et suspension

31.	Emplacement du ou des essieux relevables	: essieu 1
32.	Emplacement du ou des essieux délestables	: XXX
34.	Essieu(x) équipé(s) d'une suspension pneumatique ou équivalente	: oui
35.	Combinaison roues/pneumatiques	: 1:385/65 R22,5 2:385/65 R22,5 3:385/65 R22,5 4:NA 5:NA 6:NA

Dispositif de freinage

36.	Connexions pour le freinage de la remorque	: pneumatiques
-----	--	----------------